

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**
-
SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022 OUVERTE À 19H30

L'an deux **mille vingt-deux, le douze septembre**, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 6 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2022-052
Modification des tableaux des emplois permanents et non permanents de la Commune

Nombre de conseillers :

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Charlotte PASSETEMPS, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Madame Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Joëlle BONNARD à Mme Brigitte TERRIER
M. François DAVIET à M. Pierre BANNES
Mme Virginie FRANCOIS à Mme Élisabeth BOIVIN
M. Yannick KAWA à M. THOMAS BIELOKOPYTOFF

Secrétaire de séance :

Mme Élisabeth BOIVIN

Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

En application de l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code du travail ;

VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 modifié pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

VU l'ordonnance n° 2020-387 du 1^{er} avril 2020 modifiée portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;

VU le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 modifié fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

VU les modalités de rémunération et de gestion des temps fixées par la commune de La Balme de Sillingy ;

VU les fiches de poste associées aux emplois créés, validées par la hiérarchie et les élus délégués ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire ;

CONSIDÉRANT le besoin de la Commune de créer six emplois afin d'assurer la continuité de service, dans des conditions satisfaisantes de qualité, de mutabilité et d'égal accès aux services concernés ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Crée quatre emplois permanents dans les conditions ci-après précisées :

- Au pôle technique-environnement, un emploi à temps complet de 35 heures hebdomadaires de « directeur des service techniques » ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A).
- Au pôle scolaire-jeunesse, un emploi à temps complet de 35 heures hebdomadaires annualisées de « 10^e animateur » ouvert au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux (catégorie C).
- Au pôle scolaire-jeunesse, un emploi à temps non complet de 31 heures hebdomadaires annualisées de « 10^e agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) » ouvert aux cadres d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux (catégorie C).
- Au pôle scolaire-jeunesse, un emploi à temps non complet de 17 heures 30 hebdomadaires annualisées de « référent des agents de service » ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise (catégorie C).

Prévoit que ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois ouverts (précités).

Prévoit que ces emplois pourront également être occupés par des contractuels recrutés :

- En application de l'article L332-14 du CGFP, à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire territorial (vacance temporaire). Le contrat pourra alors être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans si, au terme de cette durée initiale d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi concerné par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

- En application de l'article L332-8 alinéa 2 du CGFP, à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans, renouvelable, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

Le motif de la difficulté de recrutement de fonctionnaire lié à l'extrême tension sur le marché de l'emploi public actuel sur le territoire, tout comme celui d'un besoin de compétences spécifiques liées au poste, pourront justifier le recrutement, adossé à une rémunération minimale correspondant à la moyenne pratiquée au sein du service concerné pour des missions correspondant à celles du poste visé.

Approuve le tableau des emplois permanents de la Commune figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 :

Crée deux emplois non permanents dans les conditions ci-après précisées :

- Un emploi de chargé(e) de médiation culturelle permettant de recruter pour une durée de deux ans, dans les conditions prévues aux articles L332-24 à L332-26 du CGFP, un contrat de projet sur un grade correspondant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C) ou à celui des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B). La personne recrutée sera chargée d'effectuer des missions de médiation culturelle afin de répondre au besoin temporaire de la Commune en lien avec le projet « Micro-Folie la Balme », sur la base d'un temps complet (35 heures hebdomadaires de travail) d'une rémunération relevant des indices prévus aux cadres d'emplois de référence précités et calibrée dans le respect des dispositions réglementaires applicables (article 1-2 du décret n° 88-145 notamment).
- Un emploi d'apprentissage d'animateur lié à l'obtention du diplôme de niveau IV de brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) permettant de recruter au pôle scolaire-jeunesse sous la responsabilité du responsable de pôle, dans les conditions prévues au code du travail ainsi qu'aux lois et décrets applicables à l'apprentissage (précités), un contrat d'apprentissage d'une durée de deux ans maximum, sur la base d'un temps complet (35 heures hebdomadaires de travail), pour assurer des missions d'animation sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Approuve le tableau des emplois non permanents de la Commune figurant en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 :

Fixe au 19 septembre 2022 l'entrée en vigueur des dispositions de la présente délibération.

Article 4 :

Inscrit au budget principal de la Commune, chapitre 012, les crédits nécessaires aux recrutements précités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance,
Élisabeth BOIVIN**



Délibération n° 2022-052

**Le Maire,
Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 19/09/2022
De sa publication le 19/09/2022

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le



ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_052-AR

Annexe 1 à la délibération n° 2022-052

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Commune de La Balme de Sillingy

MAJ du 31/08/2022

Annexe à la délibération sur le tableau des emplois

Conseil Municipal du 12/09/2022

SYNTHESE

Emplois permanents (en nb)	68,00
Emplois permanents (en ETP)	63,41

EMPLOIS								
Délibération portant création	Délibérations modificatives	Service	Libellé emploi	Catégorie	Libellé du ou des grades ouverts pour ce poste	Quotité de l'emploi (en heures)	Emplois (en nb)	Emplois (en ETP)
DIRECTION GENERALE DES SERVICES							5,00	4,46
-	-	Direction générale des services	Directeur général des services	A	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	35	1	1
-	-	Direction générale des services	Directeur général adjoint des services	A/B	Cadre d'emplois des attachés territoriaux et des rédacteurs territoriaux	35	1	1
2020-083 DU 05 10 2020	14/03/2022	Direction générale des services	Gestionnaire des affaires sociales	C/B	Cadres d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	16	1	0,46
-	-	Direction générale des services	Responsable de l'administration générale	B/C	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux	35	1	1
2021-107	-	Direction générale des services	Secrétaire général / assistant de direction	A	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	35	1	1
POLICE PLURICOMMUNALE							4,00	4,00
-	-	Police municipale	Responsable de la police municipale	B/C	Cadre d'emplois des chefs de service PM et des agents de PM	35	1	1

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le



ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_052-AR

01/09/2000	2000-81	Police municipale	1er Agent de police municipale	C	Cadre d'emplois des agents de PM	35	1	1
-	-	Police municipale	2ième Agent de police municipale	C	Cadre d'emplois des gardes champêtres et des agents de PM	35	1	1
14/12/2020	2020-111	Police municipale	3ième Agent de police municipale	C	Cadre d'emplois des agents de PM	35	1	1
PÔLE RESSOURCES							4,00	3,50
-	-	Finances Marchés Publics	Responsable Finances-Marchés publics	B/C	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux	35	1	1
-	-	Finances Marchés Publics	Gestionnaire Finances - Marchés publics	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	35	1	1
2019-004 du 18/02/2019	-	Finances Marchés Publics	Assistant de gestion financière	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	17,5	1	0,5
-	-	Informatique	Informaticien	B/C	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1
PÔLE ACCUEIL PROXIMITE							8,00	8,00
-	-	Pôle accueil proximité	Responsable du Pôle accueil proximité	B/C	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux	35	1	1
-	-	Accueil Etat-civil Social	Responsable accueil/état-civil	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	35	1	1
-	-	Accueil Etat-civil Social	Agent d'accueil et d'état-civil	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	35	1	1
-	-	Communication proximité Manifestations	Chargé d'information et de communication	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	35	1	1

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le



ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_052-AR

-	2017-001	Bibliothèque	Bibliothécaire	B/C	Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques et des adjoints territoriaux du patrimoine	35	1	1
-	-	Gestion des salles communales	Responsable de la gestion des salles communales & entretien bâtiment	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	35	1	1
-	-	Gestion des salles communales	1er gestionnaire des salles communales	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	35	1	1
-	-	Gestion des salles communales	2nd gestionnaire des salles communales	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	35	1	1
PÔLE SCOLAIRE JEUNESSE (emplois avec heures hebdomadaires annualisées sauf pour responsable de pôle et son adjointe)							33,00	29,65
-	2022-045	Pôle scolaire jeunesse	Responsable du pôle scolaire jeunesse	B	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux et rédacteurs territoriaux	35	1	1
2021-079 DU 13/09/2021	-	Pôle scolaire jeunesse	Adjointe au responsable du pôle scolaire jeunesse	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	35	1	1
CM du 12/09/2022	-	Pôle scolaire jeunesse	Référent des agents de service	C	cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise	17,5	1	0,5
2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2019-069 du 01/07/2019- 2020-046 du 29/06/2020 2021-060 du 05/07/2021	Scolaire	1er agent de service	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	19	1	0,54
2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2019-069 du 01/07/2019	Scolaire	2ième agent de service	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	25	1	0,71

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le



ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_052-AR

2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2019-069 du 01/07/2019- 2020-046 du 29/06/2020 2021-060 du 05/07/2021	Scolaire	3ième agent de service	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	25	1	0,71
2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2019-069 du 01/07/2019- 2020-046 du 29/06/2020 2021-060 du 05/07/2021	Scolaire	4ième agent de service	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	25	1	0,71
2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2019-069 du 01/07/2019- 2020-046 du 29/06/2020 2021-060 du 05/07/2021	Scolaire	5ième agent de service	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	31	1	0,89
2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2019-069 du 01/07/2019- 2020-046 du 29/06/2020	Scolaire	6ième agent de service	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	19,28	1	0,55
2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2019-069 du 01/07/2019 2021-060 du 05/07/2021	Scolaire	7ième agent de service	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	26	1	0,74
2018-063 du 02/07/2018	2019-069 du 01/07/2019 - 2020-046 du 29/06/2020 2021-060 du 05/07/2021	Scolaire	8ième agent de service	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le



ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_052-AR

2019-069 du 01/07/2019	2020-046 du 29/06/2020 2021-060 du 05/07/2021	Scolaire	9ième agent de service	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	27	1	0,77
2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2019-069 du 01/07/2019 2021-060 du 05/07/2021 2022-045	Scolaire	1er agent des écoles maternelles	C	Cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2021-060 du 05/07/2021	Scolaire	2ième agent des écoles maternelles	C	Cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018	Scolaire	3ème agent des écoles maternelles	C	Cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	30	1	0,86
2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2021-060 du 05/07/2021	Scolaire	4ème agent des écoles maternelles	C	Cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	32	1	0,91
2017-044 du 03/07/2017	2022-045	Scolaire	5ème agent des écoles maternelles	C	Cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
2017-044 du 03/07/2017	2020-046 du 29/06/2020	Scolaire	6ème agent des écoles maternelles	C	Cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	33	1	0,94

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le



ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_052-AR

2017-044 du 03/07/2017	-	Scolaire	7ème agent des écoles maternelles	C	Cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
2017-044 du 03/07/2017	-	Scolaire	8ème agent des écoles maternelles	C	Cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
2021-060 du 05/07/2021	-	Scolaire	9ème agent des écoles maternelles	C	Cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	32	1	0,91
CM du 12/09/2022	-	Scolaire	10ème agent des écoles maternelles	C	Cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	31	1	0,89
2017-044 du 03/07/2017	-	Animation Centre de Loisirs	Responsable de l'animation	B/C	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux et des adjoints territoriaux d'animation	35	1	1,00
2017-044 du 03/07/2017	2019-069 du 01/07/2019 2022-045	Animation Centre de Loisirs	1er animateur	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2019-069 du 01/07/2019- 2020-046 du 29/06/2020	Animation Centre de Loisirs	2ième animateur	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00

2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2019-069 du 01/07/2019- 2020-046 du 29/06/2020 2021-060 du 05/07/2021	Animation Centre de Loisirs	3ième animateur	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
2017-044 du 03/07/2017	2022-045	Animation Centre de Loisirs	4ième animateur	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
2017-044 du 03/07/2017	2018-063 du 02/07/2018 2019-069 du 01/07/2019- 2020-046 du 29/06/2020 2021-060 du 05/07/2021	Animation Centre de Loisirs	5ième animateur	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
2019-021 du 18/03/2019	2021-060 du 05/07/2021	Animation Centre de Loisirs	6ième animateur	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
2020-046 du 29/06/2020	2021-060 du 05/07/2021	Animation Centre de Loisirs	7ième animateur	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
2021-060 du 05/07/2021	2022-045	Animation Centre de Loisirs	8ième animateur	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
2021-060 du 05/07/2021	-	Animation Centre de Loisirs	9ième animateur	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
CM du 12/09/2022	-	Animation Centre de Loisirs	10ième animateur	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1,00
PÔLE TECHNIQUE ENVIRONNEMENT							14,00	13,80
CM du 12/09/2022	-	Pôle technique environnement	Directeur des services techniques	A	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	35	1	1

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le



ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_052-AR

-	2022-045	Pôle technique environnement	Directeur du pôle technique environnement	A/B	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux	35	1	1
2022-045	-	Pôle technique environnement	Directeur du pôle technique environnement Adjoint	A/B	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux	35	1	1
2017-044 du 03/07/2017		Pôle technique environnement	1er assistant administratif	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	35	1	1
2020-098 DU 29/10/2020	2021-017 DU 29/03/2021	Pôle technique environnement	Gestionnaire Foncier	B/C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, des rédacteurs et techniciens territoriaux	35	1	1
-	-	Parc des services techniques/Voirie	Responsable du parc des services techniques et voirie	B/C	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux, des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1
28/01/1991	2021-076 du 13/09/2021	Parc des services techniques/Voirie	1er agent technique polyvalent	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise	35	1	1
2022-003	2022-045	Espaces extérieurs	Agent technique polyvalent	C	Cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1
-	2021-076 du 13/09/2021	Espaces extérieurs	Responsable espaces extérieurs	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	35	1	1
-	-	Espaces extérieurs	Adjoint au Responsable espaces extérieurs	C	Cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux	35	1	1
-	-	Espaces extérieurs	2ème agent technique polyvalent	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	35	1	1
-	-	Espaces extérieurs	3ième agent technique polyvalent	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	28	1	0,8

-	-	Bâtiment	4ième agent technique polyvalent	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	35	1	1
24/02/1997	-	Bâtiment	5ième agent technique polyvalent	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	35	1	1

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le



ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_052-AR

Annexe 2 à la délibération n° 2022-052

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Commune de La Balme de Sillingy

MAJ du 31/08/2022

Annexe à la délibération sur le tableau des emplois

Conseil Municipal du 12/09/2022

SYNTHESE	
Emplois non permanents créés (en nb)	14,00
Emplois non permanents créés (en heures prévues)	4,16

EMPLOIS NON PERMANENTS									
DELIBERATION				AFFECTATION			CARACTERISTIQUES EMPLOIS		
Délib de création	Délib modif.	Libellé emploi	Motif contrat	Service d'affectation	Lieu d'affectation (RA)	Période d'embauche prévue	Emplois (en nb)	Emplois (en nb d'heures)	Emplois (en ETP)
POLE SCOLAIRE JEUNESSE							14		4,16
CONTRATS SPECIFIQUES CLM (ASA)								Nb d'heures <u>total</u> prévu pr la mission	ETP calculés sur 1 an
CM 04/07/22 2022-046	-	1er animateur CLM Vacances estivales	ASA Art L332-23 2° du CGFP	-	CLM (Centre de loisirs municipal)	Entre le 01/07 et le 31/08	3	864,00	0,08
CM 04/07/22 2022-046	-	2ème animateur CLM Vacances estivales	ASA Art L332-23 2° du CGFP	-	CLM (Centre de loisirs municipal)	Entre le 01/07 et le 31/08			

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le



ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_052-AR

CM 04/07/22 2022-046	-	3ème Animateur CLM Vacances estivales	ASA Art L332-23 2° du CGFP	-	CLM (Centre de loisirs municipal)	Entre le 01/07 et le 31/08			
CM 04/07/22 2022-046	-	1er Animateur CLM Vacances Toussaint	ASA Art L332-23 2° du CGFP	-	CLM (Centre de loisirs municipal)	Vacances de Toussaint	2	192,00	0,03
CM 04/07/22 2022-046	-	2ème Animateur CLM Vacances Toussaint	ASA Art L332-23 2° du CGFP	-	CLM (Centre de loisirs municipal)	Vacances de Toussaint			
CM 04/07/22 2022-046	-	1er Animateur CLM Vacances d'hiver	ASA Art L332-23 2° du CGFP	-	CLM (Centre de loisirs municipal)	Vacances d'hiver	2	192,00	0,03
CM 04/07/22 2022-046	-	2ème Animateur CLM Vacances d'hiver	ASA Art L332-23 2° du CGFP	-	CLM (Centre de loisirs municipal)	Vacances d'hiver			
CM 04/07/22 2022-046	-	1er Animateur CLM Vacances de printemps	ASA Art L332-23 2° du CGFP	-	CLM (Centre de loisirs municipal)	Vacances de printemps	2	192,00	0,03
CM 04/07/22 2022-046	-	2ème Animateur CLM Vacances de printemps	ASA Art L332-23 2° du CGFP	-	CLM (Centre de loisirs municipal)	Vacances de printemps			
CONTRATS D'APPRENTISSAGE								Nb d'heures heβδο pour la mission	ETP calculés sur 1 an
CM du 12/09/2022	-	Apprenti d'animation (BP JEPS)	Code du travail Art. L6211-1 et suivants, et D. 6211-1 et suivants	-	-	sept-22	1	35,00	1,00
PÔLE TECHNIQUE ENVIRONNEMENT									
CONTRATS ATA/ASA/PROJET								Nb d'heures heβδο pour la mission	ETP calculés sur 1 an

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le



ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_052-AR

CM 07/02/22 2022-004	-	Entretien des espaces extérieurs	ASA Art L332-23 2° du CGFP	-	Services espaces verts et propreté fleurissement	01/05/2022 sur 6 mois	1	35,00	0,50
CM 07/02/22 2022-004	-	Entretien des espaces extérieurs	ASA Art L332-23 2° du CGFP	-	Services espaces verts et propreté fleurissement	01/05/2022 sur 6 mois	1	35,00	0,50
PROJET PETITE VILLE DE DEMAIN									
CONTRATS ATA/ASA/PROJET								Nb d'heures hebdo pour la mission	ETP calculés sur 1 an
CM du 26/05/21 2021-048	-	Chef de projet petites villes de demain	Contrat de projet Art. L332-24 à L332-26 du CGFP	-	-	sept-21	1	35,00	1,00
CM du 12/09/2022	-	Chargé(e) de médiation culturelle	Contrat de projet Art. L332-24 à L332-26 du CGFP	-	-	sept-22	1	35,00	1,00